

Décision relative à une modification d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (produit simple) RIZOPACK LLI

de la société

DE SANGOSSE

numéro de dossier

n°2019-4886

*Considérant la nécessité de prendre en compte le reclassement de la souche G49 dans l'espèce *Bradyrhizobium diazoefficiens* au lieu de *Bradyrhizobium japonicum*,*

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est modifiée** en France selon les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

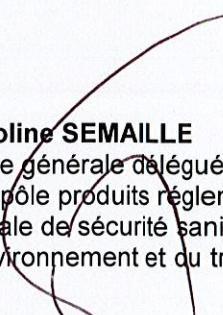
Informations générales	
Nom du produit	RIZOPACK LLI
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	DE SANGOSSE Bonnel CS 10005 47480 PONT DU CASSE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Préparation bactérienne à base d'un inoculum de <i>Bradyrhizobium diazoefficiens</i> souche G49, conçue pour une utilisation conjointe avec une solution d'inoculation carbonée (PREMAX LLI)
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	766-2017.01
Numéro d'AMM	1180455

La matière fertilisante RIZOPACK LLI est constituée de deux éléments à mélanger par l'utilisateur : une préparation bactérienne de *Bradyrhizobium diazoefficiens* souche G49 et une solution d'inoculation carbonée (PREMAX LLI).

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 12 SEP. 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)